



Confédération  
Paysanne

## **Notre avis sur le développement de l'agriculture biologique en tant que candidats aux élections à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre**

1- *Qu'est-ce que représentent pour vous « la bio » et le label AB ?*

**CP 58 : Le label est avant un cahier des charges, instaurant une obligation de moyens dans les méthodes de production**

**La bio se doit d'être plus globale dans la prise en compte des écosystèmes et du volet social de l'agriculture.**

**On peut pratiquer l'agriculture biologique sans avoir le label et être plus « bio » que le cahier des charges.**

2- *En quoi l'agriculture biologique peut-elle apporter des solutions pour corriger les désordres écologiques ? Changements climatiques, dégradation des ressources naturelles, érosion de la biodiversité...*

**CP 58 : l'agriculture biologique est protectrice et redonne les moyens de régénération des potentiels des sols.**

**Elle est aussi protectrice par l'absence d'utilisation de produits néfastes pour les éléments de biodiversité : eau, air, diversité des espèces végétales, animales...**

3- *Alors que l'utilisation des pesticides de synthèse est massivement rejetée par la société civile suite à des scandales sanitaires (actualité du glyphosate et du métam-sodium), les agriculteurs bio prouvent depuis des années que l'on peut produire sans. Faut-il généraliser l'interdiction des pesticides de synthèse ou ces produits restent-ils souhaitables et pourquoi?*

**CP58 : Bien sûr, il faut interdire ces produits qui dégradent l'environnement et la santé et qui sont responsables des prochains scandales sanitaires. Mais il faut prévoir une transition, avec un accompagnement et un réel plan de formation et d'échanges de pratiques. Il faut également relancer la recherche pour des procédés naturels.**

4- *Le marché des produits bio explose. Pensez-vous que cette filière puisse s'affranchir des aides spécifiques au bio ? Notamment, que pensez-vous de la suppression de l'aide au maintien ?*

**CP58 : Pour aider les conversions et ancrer la volonté et la nécessité du passage en bio des fermes conventionnelles, des aides financières spécifiques sont nécessaires, que ce soit pour la conversion ou le maintien.**

**La Conf revendique toujours le plafonnement des aides pour avoir des fermes nombreuses.**

- 5- *Plusieurs rapports scientifiques reconnaissent à l'agriculture biologique des externalités positives, c'est-à-dire des bénéfiques environnementaux, économiques et sociétaux. Pensez-vous que ces externalités méritent d'être davantage reconnues ? Sous quelle forme (faciliter l'accès aux terres, favoriser les reprises en bio, ...) ?*

**CP58 : Ces bénéfiques sont réels, et méritent d'être reconnus. La Conf a déjà obtenu que le schéma des structures prenne en compte et valorise la bio dans les critères d'accès au foncier.**

**Il faudrait instaurer une autorisation administrative avant de repasser des terres de la bio au conventionnel, pour éviter les effets d'opportunisme et de retour en arrière.**

- 6- *Dans un contexte de budget restreint mais d'augmentation forte des demandes d'aides bio et associées au verdissement, pensez-vous qu'il faille abonder le budget des aides bio et environnementales en transférant les fonds du 1er au 2nd pilier de la PAC?*

**CP58 : Oui, les aides doivent suivre, aider et favoriser le passage au tout BIO, inévitable pour les années à venir, qui marqueront la prise de conscience de l'urgence de la situation. Les fonds du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC doivent être transférés au second pilier pour un véritable engagement en faveur de la BIO.**

- 7- *La bio doit-elle être destinée aux marchés locaux et nationaux prioritairement ou doit-elle se développer sur les marchés d'exportation ? Les deux modèles sont-ils compatibles ?*

**CP58 : La Bio doit être prioritairement destinée aux marchés locaux et nationaux pour éviter une trop forte industrialisation, qui risque d'impacter négativement les cahiers des charges en matière d'exigences environnementales, bien-être animal, mode de production.**

**En ce qui concerne le volet économique, on peut être tenté de penser à l'exportation mais pour ce qui est de l'empreinte carbone et du volet social, ce n'est pas une bonne chose. Il faut d'abord protéger l'agriculture paysanne de proximité.**

- 8- *Que pensez-vous de l'assouplissement progressif constaté des cahiers des charges bio européen ? Est-ce une nécessité pour répondre à l'explosion de la demande de consommation et à la concurrence à l'export ou au contraire un galvaudage qui risquerait de nuire à terme à son image et ses agriculteurs ? A l'avenir, pensez-vous qu'il faille assouplir, maintenir en l'état actuel ou rendre plus exigeant le cahier des charges bio européen ?*

**CP58 : Le cahier des charges bio européen ne doit plus être laxiste quant aux exigences du BIO. Il est déjà suffisamment assoupli aujourd'hui, il faut le garder à ce stade d'exigence pour pouvoir convaincre plus facilement les producteurs de se convertir. Plus de transparence dans les contrôles et l'étiquetage est nécessaire.**

- 9- *Le développement massif de la bio amène de nombreux acteurs à diversifier leurs services et leurs offres commerciales en incluant des gammes bio ou des secteurs bio.*

*Que pensez-vous de ce grand écart parfois observé au sein des entreprises entre vente de produits et services liés au développement de l'agriculture biologique et vente ou conseil liés à l'utilisation de produits chimiques de synthèse ? Cette pratique, vous paraît-elle contradictoire ?*

**CP58 : Certains voient les bio comme une part de marché à saisir et rien d'autre. Ces comportements, même s'ils peuvent être une solution assez simple pour les agriculteurs en conversion de ne pas changer d'interlocuteur, sont dangereux et nuisent à l'éthique fondamentale de la Bio.**

**La bio n'est pas une mode mais des techniques de production et une véritable urgence pour les générations futures.**

*10- L'accès au foncier des projets bio reste un des obstacles majeurs au développement d'une agriculture différente, même pour des exploitations sur petites surfaces comme celles maraîchères par exemple. Quel est votre positionnement et quelles sont vos propositions pour améliorer cette situation ?*

**CP58 : L'accès au foncier est difficile pour tous les projets en agriculture alternative aux filières dominantes.**

**Le schéma des structures reconnaît désormais le caractère bio dans l'accès au foncier : c'est une avancée obtenue par la Conf.**

*11- Selon vous, quelle est la place de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole (formation, apprentissage, etc.) et le parcours à l'installation ? Est-ce satisfaisant ?*

**CP58 : Il faut préconiser la bio et ses modes et techniques de production dans l'enseignement, c'est le seul moyen d'avoir des projets et des conversions nombreuses. Certains enseignements sont transversaux : agronomie, gestion, compta...**

**D'autre part, les exploitation support à l'enseignement agricole sont actuellement en agriculture biologique pour 25% des établissements en France (0 dans la Nièvre) : les travaux pratiques se font donc en bio pour un quart des lycées.**

*12- L'agriculture biologique s'est développée en Bourgogne et dans d'autres régions grâce à des pionniers historiques qui se sont battus à contre-courant puis se sont souvent organisés au travers de groupements d'agriculteurs bio. Ces structures devenues historiques apparaissent aujourd'hui comme légitimes pour la défense et le développement d'une bio cohérente et sincère. A présent, alors que les fonds publics deviennent restreints, ces organismes sont placés en concurrence avec les chambres d'agriculture. Quel doit être le rôle et l'attitude de la Chambre d'Agriculture vis-à-vis du réseau historique de la bio ?*

**CP58 : il faut garder les entités bio ainsi que leur identité, leur spécificité. Mais la Chambre d'Agriculture doit être partenaire notamment sur les problématiques transversales : foncier, parcours à l'installation, accompagnement. Mais elle ne doit pas se positionner en concurrence sur les actions de développement, notamment : conseil technique, formation, recherche de débouchés...**

*13- Dans la Nièvre, les dégâts de gibiers sont croissants et le mécontentement des agriculteurs face aux faibles indemnités se fait de plus en plus entendre. Particulièrement chez les agrobiologistes, qui déplorent que les indemnités des cultures bio soient basées sur les mêmes grilles tarifaires que les cultures conventionnelles alors que les rendements ne sont pas les mêmes et qu'elles sont plus chères au rachat. Dans un tel contexte, vous engagez-vous à défendre le juste prix d'indemnité des cultures bio ?*

**CP 58 : Oui !**

**Cependant, le fonctionnement de la commission départementale d'indemnité ne permet pas une réelle présence syndicale : la nomination à siéger se fait au niveau de la Chambre d'Agriculture, actuellement aux mains d'un syndicat majoritaire peu ouvert au pluralisme.**